

Plus d'information:
loi-e-id-non.ch

Soutenir la campagne?

CH73 0830 7000 6777 1030 5

Referendumskomitee E-ID 2.0

8000 Zürich



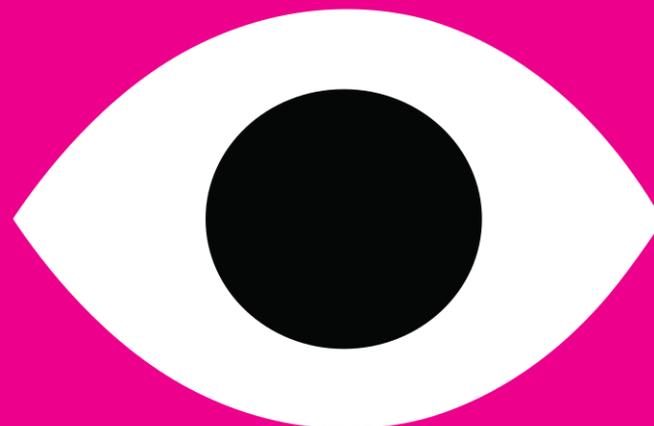
**Le 28 septembre 2025, votez
NON à la loi sur l'e-ID.**



LOI-SUR-L'E-ID
NON ✖
LE 28 SEPTEMBRE

INTÉGRITÉ
NUMÉRIQUE 

**PASSE-DROIT
AUX BIG TECH?**



LOI-SUR-L'E-ID

NON ✖

LE 28 SEPTEMBRE

LOI SUR L'E-ID

POURQUOI NON ?

Dans notre vie quotidienne, personne ne nous demande de présenter une pièce d'identité : ni le passeport ni la carte d'identité (ID) ne sont contrôlés. Nous ne devons présenter une pièce d'identité officielle que lorsque la loi l'exige.

La loi sur l'e-ID changerait cela : elle vise à introduire une « carte d'identité numérique » (e-ID) et permettrait aux entreprises privées, en particulier aux Big Tech, d'exiger et d'enregistrer les données d'identité des citoyennes et des citoyens sur internet et dans la vie quotidienne. Cette commercialisation de nos données les plus sensibles est contraire aux principes démocratiques et comporte des risques importants en matière de protection des données. Il manque des garanties de sécurité importantes dans la loi.

**Le 28 septembre 2025, votez
NON à la loi sur l'e-ID.**



LOI-SUR-L'E-ID
NON
LE 28 SEPTEMBRE

LOI SUR L'E-ID

QU'EST-CE QUI MANQUE ?

Il y manquent cinq garanties de protection des données:

1. Limitation aux situations prescrites par la loi

Les données relatives aux passeports ne doivent pas être divulguées à des entreprises privées. Elles ne doivent être exigées que dans les rares cas prévus par la loi.

2. Unlinkability

Les données particulières de l'e-ID (> 18 ans, âge, nom, etc.) ne doivent pas contenir d'identifiant unique qui permettrait de réidentifier la personne ou de relier les différentes données la concernant entre elles.

3. Opensource

Selon les résultats des recherches menées au cours des dernières décennies, seule la divulgation complète du code source permet de détecter rapidement les problèmes de sécurité et de les résoudre avant qu'ils ne soient exploités à des fins criminelles. Le code source de l'infrastructure de l'e-ID doit donc être entièrement divulgué afin qu'il puisse être soumis à des contrôles indépendants et démocratiques par des expertes et des experts.

4. Droit à une vie hors ligne

Le véritable libre arbitre dans l'espace numérique implique le droit à une vie hors ligne. Cela signifie un accès sans discrimination aux services publics et privés sans obligation d'utiliser les technologies numériques.

5. Interdiction d'utilisation pour les systèmes de crédit social

Dans certains pays, les infrastructures e-ID sont utilisées pour la mise en place de systèmes de crédit social. Une telle utilisation doit être exclue de manière claire et proactive dans la loi.



LOI-SUR-L'E-ID
NON
LE 28 SEPTEMBRE